



PLAN DE REPRISE PROGRESSIVE D'ACTIVITE

L'organisation retenue repose sur deux grands principes fondamentaux :

- assurer la sécurité sanitaire des élèves et des personnels
- maintenir la continuité pédagogique pour chaque élève quelque soit la modalité retenue

Cadre réglementaire :

- *plan gouvernemental de déconfinement*
- *circulaire relative à la réouverture des établissements (NOR : MENE2011220C Circulaire du 4-5-2020 MENJ - DGESCO)*
- *protocole sanitaire pour les collèges et les lycées en vigueur*

Ce plan de reprise progressive d'activité est valable à compter du 18 mai jusqu'au 29 mai dans un 1er temps et pourra faire l'objet d'une prorogation jusqu'au 04 juillet 2020.

La réouverture des classes est progressive, à compter du 18 mai pour les collèges des départements classés "verts" en commençant par les classes de 6ème et de 5ème. Un examen de la situation sanitaire, fin mai, permettra de déterminer la possibilité d'étendre la réouverture progressive des collèges aux niveaux 4ème et 3ème.

La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire. La décision des familles est valable jusqu'à la fin du mois de mai.

Dans ce cadre, **la mise en œuvre de la continuité pédagogique à distance telle qu'elle existe depuis le 16 mars, est maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

* modalités d'organisation pédagogique et élèves accueillis :

- les cours se déroulent **en groupe comprenant au maximum 15 élèves** dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon les modalités déterminées par l'établissement.

Les enseignements fondamentaux (lire, écrire, compter) sont prioritaires et les objectifs pédagogiques fixés sont en lien avec les documents établis par la DGESCO ("attendus de fin de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème").

Les élèves seront donc accueillis par groupe, par niveau de classe et par demi-journée selon l'emploi du temps diffusé à compter du 18 mai et ce jusqu'au 29 mai.

Un autre emploi du temps fonctionnant selon les mêmes principes sera établi pour la période suivante en fonction des décisions gouvernementales et de l'évolution de la situation sanitaire.

- **la constitution des groupes repose en premier lieu sur le principe de l'appartenance à une division mais en fonction des effectifs, plusieurs divisions peuvent être fusionnées dans le respect du maximum de 15 élèves.**

- **des groupes multi-niveaux peuvent être constitués notamment pour accueillir des élèves prioritaires (enfants en situation de handicap, élèves en décrochages, enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation)**

Au collège Honoré d'Urfé, un accueil spécifique dans ce cadre est organisé à l'égard des élèves des **dispositifs UP2A, ULIS et Unité d'Enseignement**.

Afin de limiter au maximum le brassage entre élèves, le respect de la doctrine sanitaire implique que les élèves de ces dispositifs sont scolarisés sans inclusion ponctuelle dans leur classe de référence.

Ils sont **accueillis par leur enseignant référent dans une salle de cours dédiée**.

Une **information destinée aux parents d'élèves est distribuée le premier jour de reprise** (ci-dessous pour exemple) :

Aux parents des élèves de 6ème du collège

<i>6^{ème}1</i>	<i>Lundi 18 mai</i>	<i>Lundi 25 mai</i>	<i>Jeudi 28 mai</i>
<i>Salle</i>	<i>311</i>	<i>311</i>	<i>311</i>
<i>8h -9h</i>	<i>PORTAILLER</i>	<i>PORTAILLER</i>	<i>PORTAILLER</i>
<i>9h-10h</i>	<i>FERRATON</i>	<i>NIGON</i>	<i>NIGON</i>
<i>10h-11h</i>	<i>NIGON</i>	<i>FERRATON</i>	<i>FERRATON</i>

Les conditions de reprise des cours s'appuient sur les directives reçues du ministère de la santé et du ministère de l'éducation nationale du 30/04/20.

- Des groupes de **15 élèves maximum** ont été constitués. Chaque groupe sera installé dans une salle de classe spécifique: **tous les cours auront lieu dans cette salle** de manière à ce que les élèves se déplacent le moins possible.
- **Une place sera attribuée à chaque élève** dans la classe à son arrivée en cours.
- **Aucun échange de matériel personnel entre élèves ne sera possible**. Les élèves doivent apporter le matériel approprié selon l'emploi du temps communiqué.
- Le jour de la reprise les élèves bénéficieront **d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains...**Cette sensibilisation sera assurée par l'infirmière du collège.

Consignes et règles sanitaires:

- Nous attirons votre attention sur le fait que votre enfant **devra impérativement porter un masque** que vous lui aurez fourni, pour entrer dans l'établissement.
Le collège fournira un masque aux élèves sansmasque.
En cas de non-respect de cette obligation, l'élève ne pourra être admis en cours.
- Les parents sont invités à **prendre la température de leur enfant** avant le départ pour le collège. En cas de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, l'enfant ne doit pas se rendre au collège. La famille doit avertir le collège.
- **Le lavage des mains est obligatoire** avant l'entrée dans la classe.

Cette organisation reste valable jusqu'au 29 mai, c'est-à-dire tant que les autres classes du collège ne reprennent pas. En cas de retour des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} nous serons matériellement contraints de revoir notre organisation.

Nous remercions les parents de ne pas se rassembler devant le portail du collège et de respecter la distanciation sociale.

Nous restons bien sûr à votre écoute.

Reprise des cours niveau 6ème

Lundi 18 mai 2020

Salle	311	306	210	320	208	205	202
Division	6 ^{ème} 1	6 ^{ème} 2	6 ^{ème} 6	6 ^{ème} 7 / 6 ^{ème} 8	6 ^{ème} 3	6 ^{ème} 4	6 ^{ème} 5
8h-9h	PORTAILLER	MERLO	MASSARDIER N	MASSARDIER G OSSEI			
9h-10h	FERRATON	MERLO	RIBES	MONTAGNON	LEGLISE	(SIMAND) OEMMARD	FABRIS
10h-11h	(CLERMONT) NIGON	(SIMAND) MONTAGNON	MERLO	ZUANON	LONGERAY	FERRATON	FABRIS
11h-12h					NIGON	(SIMAND) MONTAGNON	LONGERAY
Salle	108	106					
Groupe	FLS	FLS					
14h-15h	CHABAL	ROMETTE					
15h-16h	CHABAL	ROMETTE					
16h-17h							

ULIS – Mme PAGE en salle 104 (9-12h)

UE – Mme BROUILLAT en salle 111 (9-12h)

Reprise des cours niveau 6ème

Lundi 25 mai et jeudi 28 mai 2020

Salle	311	306	210	320	208	205	202
Division	6 ^{ème} 1	6 ^{ème} 2	6 ^{ème} 6	6 ^{ème} 7 / 6 ^{ème} 8	6 ^{ème} 3	6 ^{ème} 4	6 ^{ème} 5
8h-9h	PORTAILLER	MERLO	MASSARDIER G	MONTAGNON			
9h-10h	(CLERMONT) NIGON	MAZOUNI	MERLO	MASSARDIER G	CERESOLI	(SIMAND) MONTAGNON	PORTAILLER
10h-11h	FERRATON	(SIMAND) MONTAGNON	RIBES	ZUANON	NIGON	CERESOLI	LONGERAY
11h-12h					LONGERAY	FERRATON	FABRIS
Salle	108	106					
Groupe	FLS	FLS					
14h-15h	CHABAL	ROMETTE					
15h-16h	CHABAL	ROMETTE					
16h-17h							

ULIS – Mme PAGE en salle 104 (9-12h)

UE – Mme BROUILLAT en salle 111 (9-12)

Reprise des cours niveau 5ème

Mardi 19 mai 2020

Salle	210	208	306	311	205	202	320
Division	5 ^{ème} 5	5 ^{ème} 2	5 ^{ème} 6 / 5 ^{ème} 3	5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 4	5 ^{ème} 7	5 ^{ème} 8
8h -9h	FOURNIER	CERESOLI	VIAL / PARREL				
9h-10h	MONTAGNON	FABRIS	NIGON	NICOLET	SUCHET	(GEORGES) ABEL GARCIA	EL KHATTABI
10h-11h	LONGERAY	NICOLET	VIAL	FABRIS	RIBES	NIGON	FRACHON
11h-12h				NICOLET	PARDANAUD	LONGERAY	(SIMAND) RIBES
Salle	108	106					
Groupe	FLS	FLS					
14h-15h	CHABAL	ROMETTE					
15h-16h	CHABAL	ROMETTE					
16h-17h							

ULIS – Mme PAGE en salle 104 (9-12h)

UE – Mme BROUILLAT en salle 111 (9-12h)

Reprise des cours niveau 5ème

Mardi 26 mai et vendredi 29 mai 2020

Salle	210	208	306	311	205	202	320
Division	5 ^{ème} 5	5 ^{ème} 2	5 ^{ème} 6 / 5 ^{ème} 3	5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 4	5 ^{ème} 7	5 ^{ème} 8
8h -9h	MONTAGNON	CERESOLI	BERTHET				
9h-10h	CERESOLI	FABRIS	NIGON	MAZOUNI	BERTHET	GRANGEON	FRACHON
10h-11h	LONGERAY	NICOLET	VIAL	FABRIS	RIBES	NIGON	GRANGEON
11h-12h				NICOLET	PARDANAUD	LONGERAY	(SIMAND le 29/05) RIBES
Salle	108	106					
Groupe	FLS	FLS					
14h-15h	CHABAL	ROMETTE					
15h-16h	CHABAL	ROMETTE					
16h-17h							

ULIS – Mme PAGE en salle 104

UE – Mme BROUILLAT en salle 111

*** modalités de circulation dans l'établissement et récréation :**

L'emploi du temps mis en place prévoit **des accueils et des départs de l'établissement décalés** (8h / 9h - 11h / 12h et 13h / 14h - 16h / 17h).

Un accueil aux deux points d'entrée de l'établissement est prévu (rue Désaugier et rue Buffon). Les élèves seront accueillis dans l'établissement s'ils respectent les dates et horaires qui leur seront communiqués.

Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées, notamment lors de la circulation dans l'établissement (couloir, récréation,).

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les élèves sont accueillis dans les salles de classes dédiées sur le principe d'une salle = un groupe. Ce sont donc les enseignants qui se déplacent et non les élèves entre chaque cours.

Les portes des salles de classe sont maintenues ouvertes afin de limiter les points de contact (poignée par exemple).

L'entrée et la sortie du bâtiment, selon la salle de classe affectée, sont fléchées de manière visible selon le plan d'évacuation (PPMS) affiché de manière permanente dans chaque salle.

Zone de rassemblement	Issue	Salles RDC bas	Salles RDC haut	Salles 1er étage	Salles 2ème étage	Salles 3ème étage
COUR BUFFON 1	Escalier 1	Salle de suivi			209, 210, 213, 214, 215, 216, 217	311, 314, 316, 317, 318, 319
COUR BUFFON 2	Escalier central				205, 206, 208, 218	307, 308, 310, 320, 326
	Porte cartablerie		Petites salles de travail			
	Escalier 2				202, 203, 204, 220, 225, 228, 229	303, 306, 327, 328, 331
COUR GYMNASSE 3	Porte infirmerie Niveau 1			Salle des Professeurs, Salle de réunion, 106, 108, 110, 111 CDI ULIS Classe Thérapeutique Infirmerie		
COUR GYMNASSE 4	Porte Etude et Foyer RDC Haut		Salles d'étude Foyer des élèves			

Les 4 espaces extérieurs (côté Nord et côté Sud du bâtiment) pourront être utilisés dans le cadre du temps de récréation.

Les temps de récréation seront décalés à l'issue de la 2ème heure de cours en fonction de l'horaire d'entrée au collège.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

LES RÈGLES À RESPECTER DANS LA COUR DE RÉCRÉATION



**Je reste à un mètre
de mes camarades
(deux grands pas).**



**Je ne joue pas
à des jeux collectifs.**



**Après chaque récréation,
je me lave les mains.**



**Je porte mon masque
même lorsque je parle.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT



Je ne crée pas
d'attroupements
dans les couloirs.



Je respecte le sens
de circulation indiqué.



Je me tiens à plus
d'un mètre des autres,
même en cas
de croisement.



J'ouvre les portes
sans toucher
la poignée avec ma main.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

* modalités d'aménagement des salles de classes ouvertes :

Les salles spécialisées (éducation musicale, arts plastiques, technologie, sciences, salle informatique) ne sont pas utilisées.

Seules les salles banalisées (23) sont utilisées et déterminent donc la capacité maximum théorique d'accueil de l'établissement. Cette capacité doit être pondérée par les éléments suivants: personnel enseignant mobilisable, agents de la collectivité territoriale disponibles notamment.

A compter du 18 mai, et ce jusqu'au 29 mai, 12 salles sont utilisées pour des activités d'enseignement.

Les salles de classe sont aménagées selon le protocole sanitaire en vigueur :

- distance de 1 mètre entre les tables
- pas de table en face à face
- neutralisation du mobilier non nécessaire (ex. : 1 chaise par table)
- pas de table proche des portes et du bureau du professeur, ...

* modalités de nettoyage et de désinfections des locaux

Le protocole de nettoyage et de désinfections des locaux est strictement conforme aux recommandations indiquées dans le cadre du protocole sanitaire.

A titre d'indication, les salles de classes et les circulations sont lavées 3 fois par jour, les points de contact sont nettoyés avec un virucide à efficacité rapide par pulvérisation,...

Un virucide est mis à disposition des professeurs se succédant dans les salles de classe afin de désinfecter le matériel commun (télécommande vidéoprojecteur, souris d'ordinateur, ...).

Pour le fonctionnement de l'établissement sont mobilisés :

- 1 responsable d'équipe
- 2 agents chef
- 5 OP
- 2 personnel de loge
- 16 agents d'entretien

Ces besoins sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives nationales et rectORAles ainsi que de la présence des élèves au cours des semaines prochaines.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

GRANDS PRINCIPES DU NETTOYAGE



Le nettoyage et la désinfection des locaux par un produit virucide est assuré au moins une fois par jour.



Les surfaces fréquemment touchées et les sanitaires sont désinfectés au minimum une fois par jour.



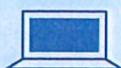
Aération constante des locaux avant et après le nettoyage.



Le matériel collectif est déconseillé et désinfecté après chaque utilisation.



Les usagers veillent à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

* modalités d'accès aux sanitaires :

Dans le cadre du respect des gestes barrières, dont le lavage fréquent des mains est un des points essentiels, **tous les sanitaires du collège sont accessibles.**

Le lavage des mains, sous le contrôle d'un personnel de vie scolaire, sera effectué dès l'arrivée dans l'établissement.

Les élèves pourront venir avec leur propre gel hydroalcoolique.

A leur entrée en classe, l'enseignant organise la désinfection des mains à l'aide d'une petite dose de gel hydroalcoolique.

En cas de toux ou d'éternuement, l'élève est dirigé vers le sanitaire le plus proche afin de se laver les mains.

Dans tous les sanitaires, sont mis à disposition des **distributeurs d'essuie-mains papier.**

* modalités de port du masque :

Pour les adultes :

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves :

Pour les élèves de collège, **le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.**

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Académie de Lyon PRH-CPA 15 mai 2020 - Notice - Masques distribués dans les collèges

- Portez ce masque quand vous êtes en contact avec d'autres personnes que celles avec lesquelles vous vivez.
 - Vérifiez toujours que le masque est bien mis et colmate votre bouche.
 - Attention : si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.
 - Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.
 - Ce masque ne remplace pas les gestes barrières (lavage régulier des mains, distanciation physique, réduction des contacts avec d'autres personnes). Il ajoute une barrière physique, l'utiliser seulement lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.
- Corèle certifie que le masque a été fabriqué dans le respect des spécifications définies par l'État.*

COMMENT PORTER LE MASQUE ?

Avant de le mettre :

1. Avant de toucher le masque, lavez vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.
2. Inspectez le masque et assurez-vous qu'il n'y a pas de trous, déchirures ou dégradations.

3. Il est recommandé de porter le masque sur une peau nue, en évitant le contact avec les cheveux.

4. Ne modifiez jamais le masque de quelque façon que ce soit.

1 Extrait de la notice du fournisseur

Pour le mettre :

1. Tenez le masque par les lanières élastiques.

2. Placez-le au niveau de votre bouche.

3. Passez les lanières élastiques derrière les oreilles. Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton, vous pouvez pincer la barrette nasale pour vous aider.

Quand vous le portez :

1. Évitez de le toucher et de le déplacer.

2. Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.

Il faut changer le masque :

1. Quand vous avez porté le masque 4 heures.

2. Quand vous souhaitez boire ou manger.

3. Quand il devient difficile de respirer.

4. Si le masque s'humidifie.

5. Si le masque est endommagé.

6. Si le masque est déformé et ne tient plus correctement contre votre visage.

Pour l'enlever :

1. Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydro-alcoolique.

2. Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.

3. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.

4. Si le masque est endommagé, jetez-le tout de suite dans une poubelle qui se ferme.

5. Pour terminer : lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydro-alcoolique.

COMMENT ENTRETENIR LE MASQUE ?

Avant ouverture :

1. Stockez le masque dans son emballage d'origine protecteur, dans un endroit sec et à l'abri des rayons du soleil.

Pour le lavage :

1. Laver le masque à la machine avec de la lessive. Choisissez un programme de lavage à 60 degrés minimum. Vous pouvez le mettre en machine avec votre linge.

2. Après avoir touché le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydro-alcoolique.

3. Ce masque a été testé pour 20 lavages. Après 20 lavages, la filtration du masque n'est plus garantie.

4. Lorsque la machine est terminée, sortez le masque et remettez le en forme en aplatissant la barrette nasale et en reformant les plis sans forcer.

Après le lavage :

1. Ne laissez pas sécher le masque à l'air libre.

2. Faites sécher le masque dans son intégralité (les couches intérieures doivent également être totalement sèches). Pour cela vous pouvez utiliser un sèche-linge (en veillant à nettoyer les filtres du sèche-linge et à vous laver les mains après). Vous pouvez utiliser un sèche-cheveux en installant votre masque sur un support propre et désinfecté.

3. Repassez votre masque au fer à repasser à vapeur à une température de 120 ou 130°.

4. Dès que le masque est sec, stockez-le pour le préserver dans un emballage propre hermétique (sachet plastique ou sac de congélation par exemple).

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de
mettre son masque
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever
le masque en le prenant par
les lanières



Couvrir le nez
et la bouche



Une fois posé,
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre
dans un sac plastique et le jeter
ou s'il est en tissu, le laver
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



Par ailleurs, **les élèves sont sensibilisés aux gestes barrières et aux modalités d'être élève dans le contexte du protocole sanitaire.**

Dès la première heure d'accueil dans l'établissement, une intervention conjointe du professeur principal, de l'infirmière scolaire, du psychologue de l'Education Nationale et d'un conseiller principal d'éducation favorisera l'acquisition de bons réflexes.

L'affichage dans l'établissement des consignes est effectif et visible de tous.

Dans le cas où un élève ne respecte pas les gestes barrières et les consignes données de manière répétée et malgré les rappels faits, la famille sera appelée immédiatement afin que l'élève soit récupéré.





FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
dans le pli
de ton coude
et loin de tes amis.

3

Utilise
des mouchoirs
en papier
et jette-les
à la poubelle.



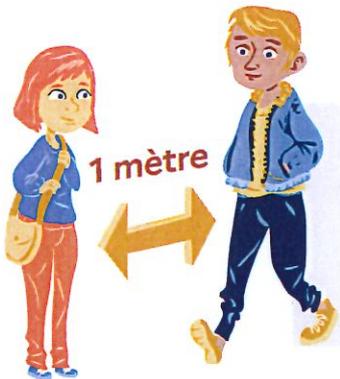
4

Salue
tes amis
de loin.



5

1 mètre



Respecte
une **distance
de 1 mètre**
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.

6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

SI JE SUIS MALADE, JE RESTE À LA MAISON



Si j'ai de la fièvre le matin,
je reste chez moi.



Si je ne me sens pas bien
en classe, je préviens
mon professeur.



J'attends que mes parents
viennent me chercher
et je porte un masque.



Je reste chez moi jusqu'à
ce que je sois guéri.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée
et en présence d'élèves pour les personnels**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

*** modalités de fonctionnement de la salle des professeurs :**

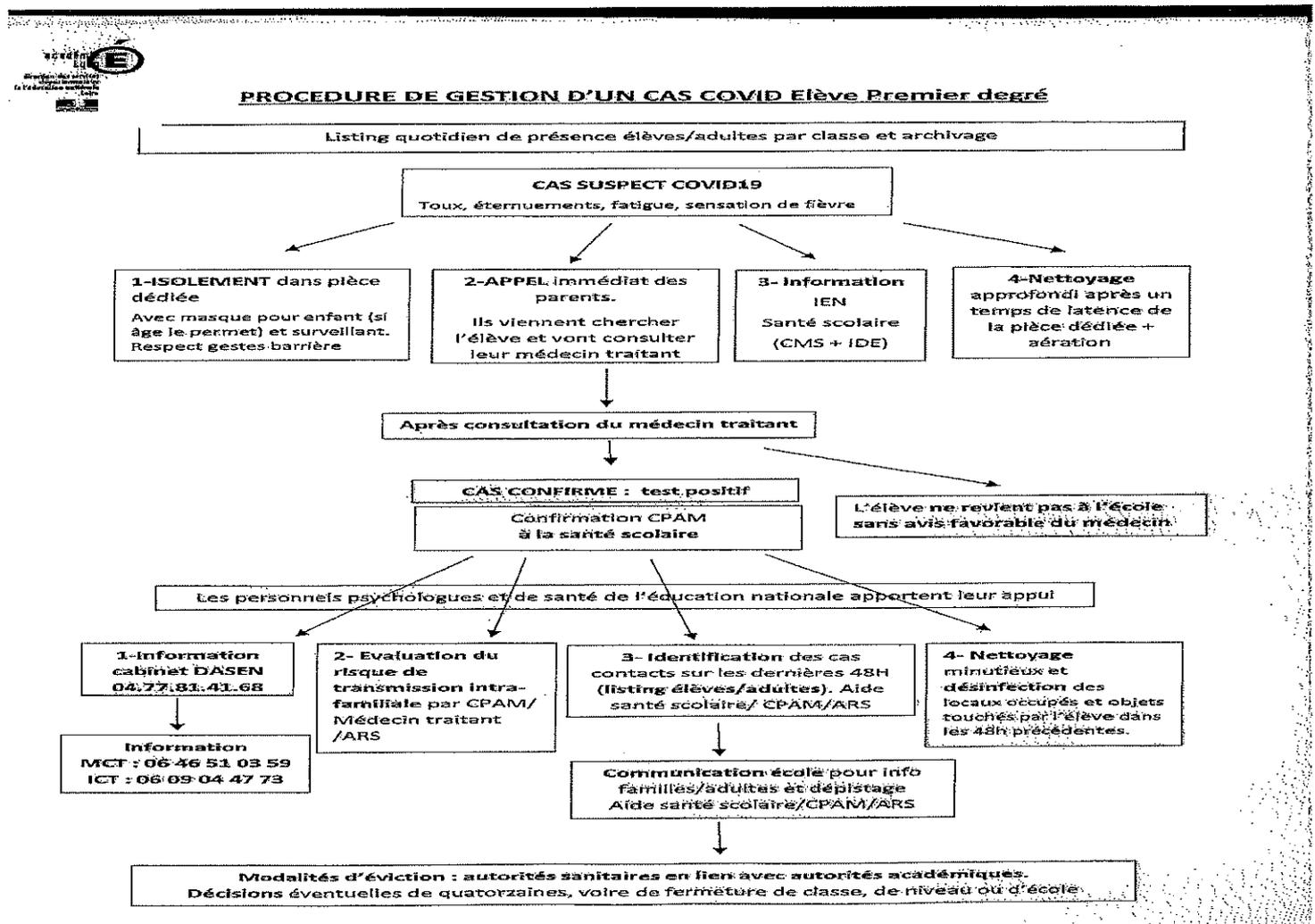
Les mesures en lien avec le protocole sanitaire s'appliquent en salle des professeurs, notamment en tant qu'espace commun (distance, aménagement, ...).
Un virucide est mis à disposition des professeurs pour désinfecter le matériel commun (photocopieur par exemple).

*** modalités de la pause méridienne et du repas de midi :**

La prise de repas dans l'établissement est possible.
La salle de restauration est aménagée en fonction du protocole sanitaire en vigueur.
Les élèves effectuant leur scolarité en présentiel et identifiés comme prioritaires sont contactés par l'établissement à des fins de recensement et d'organisation.

*** gestion d'un cas de covid-19 (page 53/54 du protocole sanitaire) :**

Une salle dédiée à l'isolement d'un élève ou d'un personnel présentant des symptômes est identifiée.



Listage quotidien des élèves/adultes présents par classe et archivage

